

EFFECTUER DES SOINS COURANTS SOUS DÉLÉGATION

1. OBJECTIF GENERAL

Effectuer des soins courants sous délégation et dans le contexte de travail du GSPASD (Groupement des Services Privés d'Aide et de Soins à Domicile).

2. OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE :

A la fin de la session, les apprenant·e·s seront capables de :

- Réaliser un pansement simple consécutivement à l'apparition soudaine d'une plaie en tenant compte des règles et principes en vigueur
- Réaliser la pose de bas et de bandes de contention veineuse sur un·e client·e chez qui ce geste se fait régulièrement
- Réaliser le relevé des apports hydriques per os
- Enlever et remettre l'oxygène du·de la client·e lors des soins de base
- Mesurer l'élimination urinaire d'un·e client·e
- Manipuler l'uriflac et le condom pour soutenir l'incontinence du·de la client·e
- Effectuer les soins de base auprès de client·e·s porteur·se·s de plâtre ou attèle en toute sécurité

3. PROGRAMME

3.1. **Bref rappel des principes de délégation des soins**

3.2. **Système tégumentaire**

- Effectuer des pansements simples d'apparition soudaine ou chronique

3.3. **Système locomoteur**

- Aptitudes à développer lors des soins de base aux client·e·s porteur·se·s d'attelles, plâtres (sauf gilet orthopédique)

3.4. **Système cardio respiratoire**

- Poser les bas et de bande de contention
- Pose et ablation de lunettes/masque à oxygène lors de soins de base

3.5. **Système urinaire**

- Mesurer l'élimination urinaire
- Relever les apports hydriques per os
- Utiliser des moyens auxiliaires pour soutenir l'élimination (utiliser uriflac, condom et sonde à demeure)

4. METHODES D'ENSEIGNEMENT :

- Discussion en groupe
- Études de cas
- Présentations
- Démonstrations
- Mises en situation



5. INFORMATIONS PRATIQUES

- Lieu : OrTra santé-social Genève
- Public : Auxiliaires de soins, AS, ASA
- Condition d'admission : être présenté par son employeur
- Nombre d'heures : 12 h soit (1 jour et demi)
- Nombre de formateur·trice·s : 2 formateur·trice·s par cours
- Cout : 150 CHF/jour

6. CONDITIONS D'ANNULATION

L'annulation est effectuée par le·la candidat·e et/ou son employeur. Elle a lieu avant le premier jour de formation.

7. ATTESTATION DE FORMATION

Pour obtenir l'attestation de réussite délivrée par l'OrTra santé social Genève, il est demandé aux participant·e·s :

- 100% de présence et
- D'avoir validé l'évaluation de fin de formation. L'évaluation consiste en un QCM. Il se déroule à l'OrTra

Reconnaissance de l'attestation de réussite : lorsque l'évaluation de fin de formation est validée, l'attestation de réussite est délivrée par le Centre de compétences de l'OrTra à la personne en formation. Elle est reconnue par le Médecin Cantonal de la ville de Genève.

8. VOIE DE RECOURS

En cas d'échec, le candidat peut se présenter une nouvelle fois avec le soutien de son employeur. Chaque candidat a le droit de se présenter à deux remédiations.

En cas de désaccord de la personne en formation quant à une décision rendue, il·elle peut faire recours auprès de la Direction de l'OrTra.